

**Crédit-cadre 2021-2025 de Fr. 475'000.- TTC
pour le remplacement de quatre véhicules d'intervention pour le CRISD**

1. PREAMBULE

Le CRISD possède plusieurs véhicules d'intervention qui arrivent en fin de vie, après plus de 20 ans d'utilisation, et doivent être changés ces prochaines années. Le concept général de remplacement a été développé entre les centres de renfort d'incendie et de secours (CRIS) de Delémont et Porrentruy et l'instance cantonale des sapeurs-pompiers (SP), soit l'inspecteur cantonal. Cette manière de procéder a obtenu l'accord de toutes les parties, les états-majors et la direction de l'établissement cantonal d'assurance immobilière (ECA Jura).

2. PLANIFICATION

Il s'agit des véhicules suivants qui seront remplacés par les véhicules figurant dans le même tableau :

	Véhicules à remplacer	Année de remplacement usuelle	Nouveaux véhicules	Année d'achat	Montant à charge du CRISD en francs
1.	Véhicule hydrocarbure DCH	2018	Véhicule hydrocarbure DCH	2021	109'000.--
2.	Véhicule pionnier A 16	2020	Véhicule pionnier A 16 et POC	2022	84'000.--
3.	Véhicule P-S POC	2022	Véhicule TP A 16	2025	87'000.--
4.	Véhicule TP CRISD	2024	Véhicule TP CRISD	2024	195'000.--
Montant total à charge du CRISD pour les quatre véhicules					475'000.--

Les véhicules seront achetés entre les années 2021 et 2025. Les montants à charge du CRISD découlent du document établi par l'ECA Jura "Plan financier de renouvellement des véhicules pour les années 2021 à 2025, JOMO 25.11.2019".

Actuellement, pour les missions de secours routier (désincarcération), le CRISD possède un véhicule PS (premiers secours) et un véhicule pionnier A 16. Les deux véhicules possèdent du matériel de désincarcération et un système d'extinction avec réservoir d'eau chacun. L'idée est de remplacer ces deux véhicules par un véhicule pionnier avec le matériel de désincarcération (pionnier A 16 et POC) et un véhicule d'extinction (TP A 16), afin d'avoir le matériel nécessaire à la désincarcération et un moyen d'extinction. Les deux autres véhicules sont remplacés à l'identique de ce que le CRISD possède aujourd'hui.

Des véhicules identiques seront achetés par le CRIS Porrentruy. Les véhicules pour les deux CRIS seront commandés et payés par l'ECA Jura, qui refacturera à chaque CRIS la part qui lui incombe, Fr. 475'000.- au total pour le CRISD. A titre informatif, le montant total pour l'acquisition des quatre véhicules du CRISD est de Fr. 2'450'000.-.

Les charges de fonctionnement usuelles seront financées, pour les véhicules 1 à 3, par les fonds de contributions A 16 et le budget de fonctionnement du CRISD et, pour le véhicule 4, par le budget de fonctionnement du CRISD avec une contribution annuelle des services d'incendie et de secours (SIS) auxquels est rattaché le CRISD (caisse de district).

Dans la période actuelle de protection de la planète, il est important de privilégier l'acquisition de véhicules à propulsion écologique. Au vu de l'état de la technique aujourd'hui et des contraintes qui y sont liées, il n'est pas possible, pour des services d'urgence, d'acquérir des véhicules d'intervention à propulsion écologique. La technologie évoluant rapidement dans ces domaines, l'adjudicateur sera attentif aux dernières évolutions et aux possibilités de privilégier ce type de véhicules. Les véhicules acquis répondront aux toutes dernières normes en matière de pollution.

L'électrification des moteurs des camions d'intervention n'est, pour l'instant et en l'état de la technique, pas encore adaptée aux véhicules d'urgence avec les contraintes liées à la recharge des batteries, l'autonomie, le temps de recharge, etc.

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 2 novembre 2020 ;
 - les dispositions de l'art. 29, al. 18 et 22, du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis favorables de la Commission de surveillance du CRISD et de la Commission de la mairie ;
 - le préavis de la Commission des finances qui sera donné oralement lors de la séance du Conseil de Ville ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. Le crédit-cadre 2021-2025 de Fr. 475'000.- TTC pour le remplacement de quatre véhicules d'intervention pour le CRISD est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Rémy Meury

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 30 novembre 2020